COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2018 20 H 30

Présents : Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - NERRIERE Didier, Adjoint - DAUMAS Roland, Adjoint - BAUDIN Laurent - BAUDRY Philippe - CHAPLEAU Dominique - COUTANT Christelle - GIRARDEAU Nadège - GOIMET Eric - ORVEAU Isabelle - PAYOCK-MONTHE Jacinthe - RIMBAUD David.

Procurations : Mme RIVIERE Martine à M. BAUDIN Laurent
Mme QUINTARD France, Adjointe à M. DENIAUD Jean-Pierre, Maire
Mme POUPELIN Evelyne à Mme COUTANT Christelle
Mme DAGUISE Patricia, Adjointe à Mme PAYOCK-MONTHE Jacinthe
Mme BREMAUD Emeline à Mme GIRARDEAU Nadège

M. DAUMAS Roland a été élu secrétaire de séance.

38-2018 : Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords du Pôle scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation réalisée du 26 mars 2018 au 20 avril 2018 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager des abords du pôle scolaire.

Douze cabinets d'architecture ont fait une proposition. Sur la base de l'analyse des offres au regard des critères fixés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre du cabinet « Territoires Partagés Sarl», 44100 Nantes,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant s'élevant à :
  - concernant la tranche ferme : 9 793,75 € HT (soit 1,96 % de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 500 000 € HT),
  - concernant la tranche optionnelle : 15 393,75 € HT (soit 3,08 % de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 500 000 € HT),
  - soit au total 25 187,50 € HT.

39-2018 : Achat d'un terrain situé à proximité du Foyer Rural, dans le cadre de l'aménagement paysager des abords du Pôle scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches engagées concernant l'acquisition d'un terrain situé à proximité du Foyer Rural, dans le cadre de l'aménagement paysager des abords du pôle scolaire, appartenant à Mme BITEAU Marie-Renée.

Suite à division parcellaire, le terrain concerné correspond à la parcelle B 2944 d'une superficie de 785 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de cette parcelle bâtie au prix négocié de 26 € le m², soit 20 410 €, tous frais, droits et émoluments à la charge de la commune.

40-2018 : Projet de ferme photovoltaïque : proposition de promesse de bail de terrains communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de ferme photovoltaïque sur le territoire de la commune, sur les terrains de l'ancienne mine, envisagé par la Société EDF EN France et expose au Conseil Municipal l'objet de la promesse de bail à construction proposée par la société EDF EN France pour l'usage des parcelles propriété de la commune visées par le document de promesse de bail à construction.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la promesse de bail à construction proposée par la société EDF EN France, dont les principales dispositions sont :

- le bail et les servitudes sont consentis et acceptés pour une durée ferme de 18 ans, prorogeable pour deux périodes successives de 10 ans (conditions explicitées dans promesse de bail),
- la commune percevra une indemnité forfaitaire de 500 € HT (soit 600 € TTC) au jour de la signature de l'acte notarié, puis à la date d'ouverture du chantier et chaque année suivante, un loyer de 9 000 € HT (10 800 € TTC) par an et par hectare utilisé, diminué de l'indemnité d'éviction, échelonnée sur les 10 premières années et restant à calculer (le loyer sera indexé - conditions explicitées dans promesse de bail),
- des conditions de remise en état des voies suite aux raccordements, et d'entretien des haies.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, émet un avis favorable de principe sur le projet d'une ferme photovoltaïque sur le territoire de la commune, sur les terrains de l'ancienne mine.

41-2018 : Proposition de convention de prestations de services 2018 par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de prestations de service 2018 proposée par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, concernant les prestations effectuées par des agents de la commune sur le patrimoine de compétence intercommunale (entretien de voiries intercommunales, entretien de la bibliothèque, ….). Cette convention prévoit un remboursement à la commune, sur la base d'un état annuel du temps passé, à hauteur d'un coût horaire de 19 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

42-2018 : Approbation du rapport de la CLECT déterminant l'attribution de compensation 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la CLECT qui s'est réunie le 30 mai 2018. L'objet de cette réunion était de rendre une conclusion sur une correction spécifique de l'attribution de compensation.

Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal de la proposition de la CLECT de maintenir l'attribution de compensation concernant Beaurepaire pour 2019 à 142 759,68 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT et le maintien de l'attribution de compensation qui en découle.

43-2018 : Reconduction des interventions Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2018/2019

Les interventions "Musique et Danse en milieu scolaire" sont depuis l'année scolaire 2016/2017 organisées de la manière suivante : la commune est "maître d'ouvrage" en la matière : contrats de travail et rémunération des intervenants sont à sa charge, et le Conseil Départemental organise le planning des interventions, propose des intervenants.

Le Conseil Départemental interroge la commune pour savoir s'il y a lieu de reconduire ces interventions pour l'année scolaire 2018/2019, dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un accord de principe concernant la reconduction de cette opération, au profit des deux Ecoles de la commune, dans la limite de 80 à 90 heures, en privilégiant le recrutement de M. GOUIN, intervenant local,

- prend acte que la rémunération des intervenants est désormais totalement à la charge de la commune (rémunération brute de 26,69 € par heure, majorée de 2,50 € en cas de déplacement de l'intervenant à plus de 30 km de sa résidence familiale),

- sollicite l'accompagnement maintenu du Conseil Départemental pour l'organisation des interventions (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants).

44-2018 : Vente de terrains à bâtir dans le lotissement La Clé des Chants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition de lots dans le lotissement « La Clé des Chants » suivants :

- M. et Mme DEWULF Christophe et Aline, demandent à acquérir le lot n° 1 d'une superficie de 427 m²,

- M. MAUPOIS Tony et Mme GRAVELEAU Angèle, demandent à acquérir le lot n° 14 d'une superficie de 633 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la vente du lot n° 1 à M. et Mme DEWULF Christophe et Aline, au prix de 21 694,05 € H.T. (la T.V.A. étant calculée sur 19 244,55 € H.T.), soit 25 542,96 € T.T.C.,

- décide la vente du lot n° 14 à M. MAUPOIS Tony et Mme GRAVELEAU Angèle, au prix de 39 879,00 € H.T. (la T.V.A. étant calculée sur 36 239,25 € H.T.), soit 47 126,85 € T.T.C.,

- précise que les frais de notaire et les droits de mutation sont à la charge des acquéreurs.

45 -2018 : Détermination du prix du camp d'été 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, dans le cadre de la régie de recettes « activités du service jeunesse », de déterminer le montant du camp d'été 2018, comme suit :

- Camp d'été : 142 € le séjour de 4 jours en 2018

(conditions de remboursement : maladie sur justificatif médical et évènement familial majeur sur justificatif)

Le Maire,
Jean-Pierre DENIAUD

MAIRIE DE BEAUREPAIRE
Sud Vendée